

Incivilités des riverains de L'Île-Rousse

Dernièrement, des actes indécents de riverains ont été constatés à L'Île-Rousse. Cela concerne principalement le dépôt des ordures ménagères pour la collecte.

En effet, le point de collecte jusqu'à il y a peu, se situait en face de la gare, où, par conséquent, les déchets s'accumulaient, et provoquait une nuisance importante pour le propriétaire des lieux.

Cependant, il ne s'agissait aucunement d'un point de collecte officiel car il n'y avait pas de convention légalisant l'occupation des lieux.

Dès lors, les bacs de collecte ont été déplacés près de la station des eaux usées, à peine quelques mètres plus loin.

Un appel à la responsabilité et au civisme

Et pourtant, il semblerait que plusieurs habitants persistent à déposer leurs ordures sur le bord de la route. Il apparaîtrait par ailleurs



Le dépôt sauvage d'ordures dans les rues de L'Île-Rousse a été critiqué par la communauté de communes. / DOC. C-M

que ce type de comportement ne se limite pas à ce seul emplacement mais aussi à d'autres lieux.

De ce fait, le président de la communauté de communes du bassin de vie de L'Île-Rousse, Lionel Mortini, *"en appelle à la responsabilité et au civisme de tous face à la question des déchets"*.

En outre, il rappelle également *"l'impérieuse nécessité de procéder au tri sélectif"*. Enfin, il semble nécessaire aujourd'hui de rappeler que, d'après le code pénal, *"l'abandon de déchets dans la rue"* et *"le non-respect de leurs conditions de collecte"*, peut faire l'objet d'une amende pénale.

LESLIE MARY